

AMAP Terres de Mer

Contrat fromages de chèvre et faisselles

• OBJET DE L'ASSOCIATION

- Soutenir et promouvoir une agriculture paysanne de proximité, socialement équitable et écologiquement saine,
- Promouvoir une alimentation saine, basée sur des produits de qualité, écologiquement sains et de saison,
- Établir un lien équilibré entre producteurs et consommateurs, selon une logique de partenariat, notamment en intervenant de façon désintéressée dans la distribution de produits,
- Développer des relations privilégiées entre consommateurs et producteurs, notamment en organisant la participation de ses adhérents à diverses activités sur les fermes des agriculteurs membres.

CONTRACTANTS

Productrice

Christel DJEDAINI

La Chèvrerie des Simonnières

41 rue des Simonnières

41130 Billy

Tél. : 02.54.97.49.07

Consomm'acteur

Prénom et nom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

• PAIEMENT

Le chèque sera encaissé par la productrice dès la signature du contrat.

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir le jour de la distribution et que vous n'avez pas averti la productrice, **votre commande ne pourra être reportée ultérieurement.**

• RESILIATION

La résiliation est possible mais sans garantir le remboursement des paiements éventuellement restant.

• ENGAGEMENTS

La productrice déclare avoir perçu le premier paiement du présent contrat. A la signature, elle remet au consomm'acteur une plaquette de présentation de la ferme.

Les contractants sont à jour de leur cotisation à l'AMAP Terres de Mer.

• SIGNATURES La productrice :

Le consomm'acteur :

• Commande pour la distribution du jeudi

	Faisselle à 2,00€	fromages de chèvre AOC à 2,50€		
		frais	demi-sec	sec
Nombre				
Prix				
			TOTAL :	